NOUVELLES LOCALES.

La ville de St. Boniface vendra à l'enchère le 12 juin prochain tous les lots qu'elle a acquis pour taxes.

La vente des terrains pour arrérages de taxes de la ville de St. Boniface est fixée au 30 juillet prochain.

Le conseil de ville de St. Boniface demande des soumissions pour un puit artésien dans le quartier No. 4.

M. J. B Leclerc propriétaire du magasin Le Bazar à St. Boniface, informe le public qu'il vendra à réduction jusqu'au 24 juin prochain.

La soirée que les dames de St. Boniface ont donnée hier soir au Collège de St. Boniface à été des mieux réussie et les recettes sont très favorables.

L'excursion annuelle de la Western Press Association est parti mardi dernier pour un voyage de 15 jours aux Etats Unis et différentes partie du Canada. Bon voyage

MM. Allaire et Bleau marchands de ferronneries à St. Boniface doivent déménager leur magasin la semaine prochaine dans le block de M. J. B. Lauzon où ils occuperont deux magnifiques magasins.

Tous les canadiens-français de Winnipeg sont priés d'assister à une assemblée de l'Association St Jean Baptiste qui aura lieu dimanche prochain à l'Ecole des frères Ste. Marie à 2.30 p.m., afin de compléter l'organisation pour le 24 juin prochain.

Les liberaux de Selkirk

Une convention des libéraux du comté de Selkirk a eu lieu la semaine dernière à Stonewall, en vue de compléter l'organisation du parti, pour les prochaines élections fédérales.

M. Macdonell le député actuel de Selkirk, et M. A. F. Martin ont pris la parole et prononcé des discours fort applaudis.

M. John Sutherland, de Kildonan a été élu président de l'association libérale pour le comté de Selkirk. M. A. F. Martin vice president représentant de la division de Woodland ; pour Morris M. J. Parker.

Ont été designés pour faire partie de l'Executif dans Woodlands, parmi la population-française, MM. Joseph Forget, Norbert, Todd, John Morrison, Isidore Zaste, Pierre Lavallée, Wenceslas Desjardins, François Derocher, Victor Coutu, David Henry, E. Trudel, Alex de Laronde.

Avant de lever la séance une motion de censure a été votée contre la "Tribune" en voici le texte.

"Attendu que la "Tribune" de Winnipeg, à adoptée une attitude d'hostilité envers les meilleurs intérets du parti libéral, alors que si ce parti devait perdre le pouvoir, la conséquence en serait desastreuse par les plus importants intérêts du Dominion, car nous serions a la merci des "grands prêtres de la protection" ; attendu qu'il est de toute necessité de faire connaître à tous les libéraux l'attitude condamnable de ce journal, afin de prévenir un usage déloyal des sentiments parus dans ce journal ; En conséquence, nous, les Liberaux du comté fédéral de Selkirk, réunis en assemblée, répudions, ici la "Tribune" de Winnipeg, et déclarons que ses articles et ses opinions ne répresentent point réellement les actes et les principes libéraux, mais sont calculés pour amener la défaite de ce parti, au détriment des intérêts véritables du reste du Canada."

Cette motion a été votée à l'unanimité moins deux.

La prochaine réunion aura lieu à Winnipeg sur convotcaion du President.



Vente aux encheres des terres d'Ecole du Manitoba

Avis public est par les présentes donné qu'une vente aux enchères des Terres d'Ecole. aura lieu aux endroits suivants de la Province de Manitoba, aux dates cidessous mentionnées, savoir.

Brandon, Vendredi, 1 juin 1900, à 1 p. m.
Virden, Lundi, 4 juin 1900, à 10 a. m.
Carberry, Lundi, 4 juin 1900, à 10 a. m.
Oak Lake, Mardi, 5 juin 1900, à 1. p. m.
McGregor, Mardi. 5 juin 1900, à 1 p. m.
Morden, Mardi, 5 juin, 1900 à 10 a. m.
Portage la Prairie, Mercredi, 6 juin 1900, à 10 a. m.
Miami, mercredi, 6 juin 1900, à 1 p. m.
Souris, Vendredi, 8 juin, 1900, à 1 p. m.
Gladstone, Vendredi, 8 juin, 1900, à 1 p. m.
Emerson, Vendredi, 8 juin, 1900, à 10 a. m.
Birtle, Lundi, 11 juin, 1900, à 10 a.m.
Minnedosa, Mardi, 12 juin, 1900, à 1 p. m.
Crystal City, Mardi, 12 juin, 1900, à 1 p. m.
Rapid City, Mercredi, 13 juin, 1900, à 1. p. m.
Killarney, Jeudi, 14 juin, 1900, à 1 p. m.
Boissevain, Samedi, 16, juin, 1900, à 10 a. m.
Deloraine, Mardi, 19 juin, 1900, à 1 p. m.
Melita, Jeudi, 21, juin, 1900, à 1 p. m.
Baldur, Lundi, 25 Juin, 1900, à 1 p. m.
Holland, Mercredi, 27, juin, 1900, à 10 a. m.
Winnipeg, Vendredi, 29, juin, 1900, à 1 p. m.

NOTICE—L'heure de la vente devra concorder avec l'heure des chemins de fer locaux.

Les terrains mis en vente sont situés dans les parties les mieux habitées du Manitoba, avec bonnes facilités de chemins de fer et de marchés, et comprennent quelques unes des terres de culture les plus estimées de la Province. Les terres seront mises en vente par quart de section, excepté dans quelques cas où elles ont été divisées en lots; elles seront soumises à la mise à prix fixée sur les listes de vente.

Elles seront vendues sans égard pour les personnes qui pourraient les occuper illégalement, mais ces personnes, au cas où elles existeraient, auront droit à une période de trente jours après la vente, pour enlever leurs batisses et autres objets leur appartenant.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Un dixième comptant, au jour de la vente, et la différence en neuf paiements égaux portant intérêt à six pour cent par année, et pour la balance restant due à chaque époque; exception sera faite, lorsque la terre est vendue par Subdivisions légales, ou par étendue moindre, au quel cas le paiement comptant au jour de la vente sera d'un cinquième et la différence payable en quatre paiements égaux portant intérêt au taux de 6 pour cent par année. Le second paiement sur le prix d'achat deviendra dû le 1er Novembre 1901, de façon à permettre à l'acheteur de faire une récolte sur cette terre avant que le second paiement vienne a échéance; les autres paiements se feront annuellement a la même époque.

AVIS—Les paiements doivent être faits en monnaie courante.

Les Scrips et Warrants ne seront pas acceptés.

La liste des terres à vendre, avec tous les détails, peuvent être obtenues sur demande faite au secrétaire du Département de l'intérieur à Ottawa; ou à J. W. Greenway, inspecteur des Terres d'Ecole, Cristal City, Manitoba; ou à tout agent des Terres de la Puissance dans le Manitoba.

Par ordre,
PERLEY G. KEYES
Secrétaire.

Departement de l'interieur
OTTAWA, 1 Mai, 1900.

AVIS est donné par les presentes de l'application qui sera faite au parlement du Canada afin d'obtenir un acte d'incorporation pour une compagnie qui sera connue sous le nom de "The Accident & Guarantee Company of Canada" dont le but serad'assurer contre les accidents en général, y compris l'assurance contre les maladies, et la garantie. Guarantee Insurance.

JOHN F. MACKIE.
Procureur pour les Requérants.

Janvier 11 1900.